

Recueillir le numéro de portable des inscrits

PROBLÉMATIQUE : la balade urbaine accessible nécessite un encadrement resserré et la collecte des numéros de téléphones portables des participants est une priorité. Il sera notamment indispensable pour faire sereinement le point et adapter la conduite en cas de retard de certains inscrits.

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE :

Étant donné la sécurité et les facilités qu'apporte le téléphone portable aux personnes handicapées, une très grande majorité d'entre elles en possède un. Ceci dit, et en raison même de l'importance prise par cet outil dans l'organisation de leur quotidien, ces personnes sont parfois réticentes à diffuser trop largement leur numéro et ne le mentionnent pas spontanément à l'inscription préférant régulièrement laisser un numéro de fixe, voire une adresse mail.

PRÉCONISATIONS :

- Lors de l'inscription, une formule doit inviter les participants à communiquer leur numéro de portable : « *Les informations de dernière heure concernant la balade seront communiquées prioritairement par SMS, merci de nous indiquer le numéro de portable que nous pourrions utiliser.* »
- Une autre doit rassurer quant à l'usage très restrictif qui en sera fait : « *Nous n'utiliserons pas ce numéro à d'autres fins qu'à la communication d'informations concernant la présente balade* ».